

Pour publication immédiate

Communiqué de presse

Lock-out à la SADC Arthabaska-Érable depuis huit semaines
Développement économique Canada s'en lave les mains



Drummondville, le 15 novembre 2011. – À l'occasion d'une manifestation tenue le 15 novembre devant le Bureau d'affaires de Développement économique Canada (DEC) à Drummondville, le Conseil central du Cœur du Québec (CSN), ainsi que les quatre employés mis en lock-out par la Société d'aide au développement des collectivités Arthabaska-Érable (SADC), ont unanimement dénoncé le laisser-faire de Développement économique Canada dans ce dossier depuis le 26 septembre dernier.

En plus de faire preuve d'une rare incurie en ce qui a trait à l'utilisation judicieuse de fonds publics, le directeur du Bureau d'affaires à Drummondville a poussé l'audace jusqu'à refuser de rencontrer les employés, ce qui lui aurait permis de mieux comprendre la situation de crise qui sévit au sein de cette SADC. Il faut savoir que cette crise touche non seulement les relations de travail, mais qu'elle affecte également la vie démocratique de cette organisation. Depuis longtemps, le nombre de membres ne dépasse pas celui des administrateurs. Ces derniers n'ont nullement à se soumettre à un processus électoral pour obtenir la légitimité nécessaire pour administrer les affaires de la corporation.

Sous le prétexte que DEC ne peut s'ingérer dans l'administration d'une corporation autonome, ce bailleur de fonds continue néanmoins à financer, avec l'argent des contribuables, les opérations de la SADC Arthabaska-Érable, et ce, en dépit **du très faible volume d'activités depuis le déclenchement du lock-out**. Il faut savoir qu'une seule personne y travaille depuis le 26 septembre, en l'occurrence le directeur général.

Comme toutes les SADC du Québec fonctionnent avec des équipes d'au moins cinq personnes, **Développement économique Canada paie beaucoup trop cher actuellement pour le peu de services rendus par cette SADC, par rapport aux autres qui continuent à offrir un service complet à leurs clients et partenaires, grâce à toutes les personnes qui se déploient sur le terrain.**

Alléguant que DEC n'a pas encore reçu de plaintes en bonne et due forme, le directeur ferme les yeux délibérément sur les services qui ne sont plus disponibles, **ni en qualité, ni en quantité**. Mentionnons à cet effet que les deux conseillers aux entreprises effectuent en moyenne 38 interventions par mois auprès des clients, qu'il s'agisse de la préparation des dossiers pour les conseils d'administration, de l'accompagnement des promoteurs, du suivi de leurs dossiers ou du soutien lors de l'élaboration de plans d'affaires. À cela il faut ajouter les activités de promotion et de prospection.

Si la SADC n'avait pas décrété de lock-out, le 26 septembre dernier, quelque 76 interventions auraient donc été effectuées par les conseillers aux entreprises auprès des clients. À cet égard, le directeur de DEC à Drummondville peut-il répondre aux questions suivantes :

Combien d'interventions ont été effectuées par le directeur général de la SADC Arthabaska-Érable depuis le lock-out?

À combien revient le coût d'une intervention du directeur général?

Est-ce que la population en a pour son argent depuis le lock-out?

Il serait surprenant que le directeur général puisse parvenir à maintenir le même rythme que les deux conseillers aux entreprises alors qu'il peine à répondre à la porte des rares clients qui se présentent actuellement au bureau de la SADC. À trois reprises, les employés en lock-out ont vu des clients qui n'ont pu entrer dans le bureau de la SADC, en dépit de la présence du directeur général.

Malheureusement, en refusant de rencontrer les employés en lock-out de la SADC, le directeur du Bureau des affaires de DEC à Drummondville démontre qu'il ne désire pas connaître tous les éléments qui lui permettraient de dresser le portrait complet de la situation. Ce refus démontre également qu'il n'a nul souci des besoins des entreprises des MRC d'Arthabaska-Érable, préférant s'en tenir à la version « pensée magique » du directeur général de la SADC. Il est d'ailleurs ironique que le directeur de DEC affirme d'une part qu'il ne peut s'ingérer dans un conflit de travail et que d'autre part, il fasse savoir que la SADC Arthabaska-Érable doit recevoir un traitement différent étant donné qu'elle est la seule SADC syndiquée au Canada.

« L'utilisation de fonds publics, à d'autres fins que celles de servir les entreprises des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, devrait normalement alerter les fonctionnaires de Développement économique Canada. Par exemple, est-il normal que des fonds publics servent à payer des honoraires faramineux à un conseiller en relations de travail plutôt qu'à donner des services aux entreprises? **Quand on verse sur une période d'un an plus de 35 000 \$ pour se faire conseiller de déclencher un lock-out en dépit d'une démarche avec une conciliatrice, on est en droit de questionner le choix de Développement économique Canada d'appuyer financièrement un tel gâchis** », a fait valoir Renée Levasseur, vice-présidente du Conseil central Cœur du Québec.

Enfin, les employés en lock-out de la SADC Arthabaska-Érable ont annoncé le début d'une tournée destinée aux élus concernés par le lock-out à la SADC. Par ces rencontres, les employés veulent sensibiliser les élus au fait que les autorités de la SADC n'ont pas la volonté nécessaire pour redonner aux entreprises les services auxquels elles ont droit. À cet effet, une demande de rencontre a été acheminée auprès de M. Denis Lebel, ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

-30-

Renseignements : Gino Provencher, conseiller syndical CSN
819 478-8158 (bureau de Drummondville)